



Toulon, le

**CONSEIL  
GÉNÉRAL**

Le Président du Conseil Général

A

**Monsieur Philippe MARZOLF  
Président de la CPDP  
1 Boulevard Dugommier  
13001 MARSEILLE**
**REÇU**

Le - 7 JUIL. 2005

Répondu le .....

**OBJET :** Ligne à Grande Vitesse PACA  
Le Débat Public

**REF. :** Votre lettre du 6 Juin 2005

**Monsieur le Président,**

Par lettre citée en référence, vous m'informez de la date de clôture du débat public au 8 Juillet 2005, suite à la décision de la Commission Nationale de Débat Public de reporter de quelques semaines la date initialement prévue pour vous permettre de faire réaliser un dire d'experts sur les études de Réseau Ferré de France, maître de l'ouvrage du projet concernant l'amélioration des lignes existantes.

La réunion de synthèse programmée pour le 6 Juillet 2005 à Toulon présentera le bilan du déroulement du débat public.

Je tiens à rappeler que le projet de construction d'une ligne à grande vitesse entre la LGV Méditerranée et la Côte d'Azur et l'Italie tel que retenu dans son principe par le Comité Interministériel d'Aménagement de Développement du Territoire du 18 Décembre 2003 doit répondre à plusieurs objectifs :

- Réaliser le chaînon manquant de l'arc méditerranéen
- Améliorer l'accessibilité du Var et de la Côte d'Azur
- Relier Nice à Paris en moins de 4 heures
- Faciliter les déplacements à l'intérieur de la région

Ces objectifs partagés par l'ensemble des membres du Comité d'Orientation mis en place par Monsieur le Préfet de Région ont donc servi de fil conducteur à Réseau Ferré de France en charge du projet pour proposer un certain nombre de scénarios possibles.

.../...

Les techniciens de Réseau Ferré de France ainsi que ceux représentant les collectivités publiques partenaires réunis au sein du Comité Technique ont donc beaucoup travaillé pour mettre au point le dossier support du débat public dans lequel figurent les trois scénarios approfondis. Il convient de leur rendre hommage car le dossier a considérablement évolué depuis l'origine notamment dans le sens d'une meilleure mise en réseau des grandes agglomérations de la région.

Le Département du Var est particulièrement concerné par ce projet qui suscite beaucoup d'espoir mais aussi de nombreuses inquiétudes.

Les enjeux de réalisation d'une telle infrastructure sont extrêmement importants car il s'agit d'abord d'un projet s'inscrivant dans le long terme dont il faut dès à présent essayer d'en mesurer les conséquences tant au plan économique et financier qu'au niveau environnemental dans toutes ses composantes (agricole, patrimoine, paysages, urbaine, écologique, etc...).

Il entend aussi que ses attentes soient prises en compte pour la desserte de l'agglomération toulonnaise afin de conforter et de renforcer son rôle majeur au sein de la région et sur l'arc méditerranéen et pour celle de l'Est varois afin d'accompagner les projets de développement sur ce secteur du département en pleine expansion, répondant ainsi aux problèmes rencontrés par la population dans ses déplacements de longue distance ainsi que dans ceux internes à la région.

Le Conseil Général du Var, par les politiques de développement durable et d'aménagement du territoire dans lesquelles il s'est engagé de plein pied entend être le garant de la prise en compte de toutes ces problématiques et restera extrêmement vigilant sur les dispositions qui seront prises pour l'élaboration du projet.

Le débat public, tel que défini par le décret du 22 Octobre 2002, doit permettre une bonne participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement d'intérêt national dans un souci de transparence et d'organisation sur des avis et propositions permettant de l'enrichir.

Du débat public qui s'achève, on peut retenir des éléments positifs :

- sur la participation et la mobilisation des populations grâce au nombre important de réunions d'information qui ont été organisées sur l'ensemble du territoire,
- sur les contributions écrites formulées par les différents acteurs du projet (collectivités publiques et associations)
- sur la qualité des études réalisées et mises à disposition du public même si le scénario Aix – Marseille – Toulon – Nice n'a pas pu, pour des questions de calendrier liées à l'ouverture du débat public, faire l'objet de toutes les investigations nécessaires pour comparer ce scénario aux deux autres retenus par le Comité d'Orientations aux fins d'approfondissement.

Par contre je ne peux que regretter profondément que la réunion fondatrice du débat public qui s'est tenue le 8 Mars 2005 au Palais Neptune à Toulon, réunion au cours de laquelle les points de vue des principaux acteurs du projet devaient s'exprimer, dans un souci de clarté et de responsabilité ait permis des débordements inadmissibles et inacceptables d'un certain nombre de personnes par des invectives contre les représentants des collectivités.

Le débat n'a donc pas pu avoir lieu avec la sérénité indispensable que revêt ce genre d'exercice. Il est normal et compréhensif que des oppositions au projet s'expriment, c'est tout le sens voulu par le législateur sur le fondement du débat public pour des projets de cette importance, mais encore faut-il le faire dans la dignité et dans le respect des hommes et femmes en charge de responsabilités publiques.

Ces invectives et débordements relayés comme il se doit par la presse locale ont eu des conséquences importantes dans le déroulement du débat :

- Affolement et inquiétudes des populations à priori concernées par les différents scénarios tant en ce qui concerne leurs propriétés foncières que sur le plan environnemental
- Inquiétude profonde du monde économique local quant aux décisions qui seront prises par le gouvernement à l'issue du débat public
- Position de « défense » des élus ce qui peut expliquer une relative absence de leur part lors des différentes réunions publiques et ce pour ne pas réactiver les réactions virulentes et invectives et permettre ainsi à chacun de s'exprimer et donc de dédramatiser le débat.

Le débat public pour un projet d'infrastructure de cette importance a essentiellement pour objet de satisfaire aux exigences suivantes :

- Opportunité
- Objectifs à atteindre
- Caractéristiques principales

De ce point de vue et à la lecture des nombreux cahiers d'acteurs qui ont été publiés par vos soins mais aussi des compte-rendus des différentes réunions organisées et après avoir replacé le débat dans le contexte de la décision du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 18 Décembre 2003, Réseau Ferré de France et le Comité d'Orientation devraient disposer des éléments nécessaires pour proposer les suites qu'ils souhaitent donner à ce projet.

Néanmoins, il est apparu clairement pendant tout le déroulement du débat mais aussi très en amont, lors des premières réunions d'information que vous aviez organisées avec Réseau Ferré de France, les attentes de la population de disposer d'informations beaucoup plus précises sur les tracés envisagés afin d'en mesurer les conséquences sur les domaines bâtis et agricoles ainsi que sur la façon dont les problèmes environnementaux seront pris en compte.

Le Département du Var en étroite collaboration avec Toulon Provence Méditerranée et le Syndicat en charge du SCOT de l'agglomération toulonnaise ont engagé des études complémentaires qui ont permis d'envisager une variante au scénario Aix – Marseille – Toulon – Nice se rapprochant de l'agglomération et ouvrant ainsi la possibilité de construire une gare nouvelle au plus près du centre de l'agglomération dans le secteur de la Pauline. Ces propositions validées vous ont été communiquées ainsi qu'à Réseau Ferré de France et ont été mises par vos soins à la disposition du public sur le site Internet de la CPDP.

Toutefois, la traversée de notre département par cette infrastructure nécessite que l'on aborde dès à présent les problématiques environnementales avec plus de précisions que ce qui a été produit par le maître de l'ouvrage.

J'ai donc demandé à mes services d'engager des études nécessaires à la minimisation des impacts de la ligne à grande vitesse pour le scénario Aix – Marseille – Toulon – Nice y compris jusqu'à la limite des Alpes Maritimes du fait des contraintes extrêmement fortes à prendre en compte et des mesures compensatoires qu'il conviendra éventuellement de mettre en œuvre.

Cette étude sera engagée dans les prochaines semaines et constituera une contribution indispensable dans les éléments de choix à intégrer lors de la décision définitive sur les suites à donner au projet.

Bien évidemment l'ensemble des membres du Comité d'Orientation seront tenus informés des résultats de ces études.

Le Comité d'Orientation, au vu des différentes études complémentaires réalisées depuis le lancement du débat public et des avis et propositions formulés notamment dans les cahiers d'acteurs aura donc à se prononcer sur les compléments d'informations qu'il sollicitera auprès de Réseau Ferré de France.

La réalisation d'un projet de cette envergure ne sera possible que si un consensus général se matérialise entre l'ensemble des membres du Comité d'Orientation.

Ceux-ci ont déjà montré lors des réunions précédentes, leurs volonté de voir se concrétiser ce projet. Je ne doute pas que les intérêts partagés de différents acteurs permettent de trouver une solution acceptable intégrant les particularités de l'ensemble des territoires concernés et répondant aux objectifs fixés par le CIADT.

Le Comité d'Orientation devra donc se prononcer sur les choix qu'il privilégie pour la réalisation de cette infrastructure et le faire connaître officiellement à Monsieur le Ministre des Transports.

La phase qui s'ouvrira à la suite de la décision du Gouvernement devra porter sur un projet plus affiné, mettant nettement en avant les problématiques rencontrées et les moyens à mettre en œuvre pour y répondre et en ayant le souci constant de ne pas retomber dans l'engrenage polémique que nous venons de vivre.

Veillez agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président du Conseil Général**

**H. LANFRANCHI**



**Copie :**

- M. PERBEN (Ministre de l'Équipement et des Transports)
- M. ESTROSI (Ministre Délégué à l'Aménagement du Territoire)